

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**20 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTEES DES
ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES**

Madame Denise MICHAUT expose que, dans le cadre de la politique relative aux affaires scolaires, et en vue de concourir au bien-être des enfants, la commune d'Oloron Sainte-Marie aide les écoles publiques et privées qui organisent des séjours avec nuitées pour les élèves de la ville.

Une somme est attribuée à chaque école par année civile en fonction des effectifs.

Pour chaque classe transplantée en élémentaire, un plafonnement de 20 % du montant global du séjour est octroyé (dans le cadre de l'enveloppe allouée à chaque école élémentaire).

Pour chaque classe transplantée en maternelle, l'aide est plafonnée au montant de l'enveloppe allouée à l'école maternelle.

Les dépenses globales ne peuvent toutefois excéder le montant annuel de l'enveloppe inscrite au budget primitif.

Selon ces critères, il est proposé l'attribution de :

- 1 252.86 € à l'école maternelle Saint Cricq pour son séjour à Camieta du 3 au 4 avril 2017. (L'enveloppe pour l'école maternelle Saint Cricq s'élève à 1 286.52 €)
- 800 € à l'école Jeanne d'Arc pour son séjour à Barcelone du 5 au 7 avril. (L'enveloppe pour l'école Jeanne d'Arc s'élève à 800 €)
- 2 067 € à l'école élémentaire Pondeilh pour son séjour à Gourette du 6 au 10 mars 2017. (L'enveloppe pour l'école Pondeilh s'élève à 2 489 €)
- 300 € à la Calandreta pour ses séjours à Ciboure du 31 mai au 2 juin 2017 et à Bidart du 3 au 5 mai 2017. (L'enveloppe pour la Calandreta s'élève à 300 €)

Les crédits relatifs à ces participations sont inscrits à l'article 65 806 du Budget Primitif.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACTE** les modalités d'attribution de cette participation,
- **AUTORISE** le paiement de 1 252.86 € à l'école maternelle Saint Cricq,
- **AUTORISE** le paiement de 800 € à l'école Jeanne d'Arc,
- **AUTORISE** le paiement de 2 067 € à l'école élémentaire Pondeilh.
- **AUTORISE** le paiement de 300 € à la Calandreta.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 30 juin 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 07/ 2017

LE MAIRE,



vé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/07/2017